

GUYNEMER, HÉROS CHRÉTIEN

Le héros n'est plus seulement dans la catégorie des disparus, le héros est mort, il a été tué. On peut donc le louer sans enfreindre la recommandation de nos Saints Livres, sans faire violence à cette exquise modestie que l'admirable prince des aviateurs poussait à ses dernières limites. Et la louange, nous pouvons, nous devons, la lui donner de tout coeur et sans restriction, dans une feuille comme la nôtre ; car l'héroïque et sympathique jeune homme, élevé par des prêtres, était demeuré fidèle à son Dieu. Tous ses fameux exploits ne l'empêchaient pas de trouver le temps de venir à Saint-Pierre-de-Chaillot, à chaque permission, chercher son directeur de conscience pour se confesser. Et quand il arrivait que son directeur de conscience était absent, il priait un autre prêtre du clergé de la paroisse de l'entendre. Il se confessa encore, à Saint-Pierre-de-Chaillot, le 28 août, et sa mort glorieuse est du 11 septembre.

C'est Pierre l'Ermite, dans *La Croix*, qui fait ainsi connaître cette belle âme de héros chrétien, et il écrit avec infiniment de raison : " Au moment où l'histoire va se cristalliser autour de son nom, j'ai voulu dire ce qui n'a pas encore été dit et qui pourtant *est le principal*. " Guynemer était donc des nôtres, entièrement des nôtres. Nous devons en être heureux et fiers et le dire bien haut, non seulement pour le louer, mais pour le citer comme un modèle à imiter.

En vérité, depuis le commencement de cette guerre, les héros chrétiens ont surgi nombreux, très nombreux. Ils forment une imposante légion. Mais il n'a été donné qu'à un petit nombre de servir la France avec tant d'éclat et de succès, d'être vainqueur dans plus de cinquante-quatre combats, d'être cité vingt-quatre fois à l'ordre de l'armée, et, à 21 ans, promu capitaine et officier de la légion d'honneur. Il a plu à notre divin Maître d'accorder cette gloire à son bon et fidèle serviteur. Il lui

en réser
cieuse e
imiter e
la victo

J'ai de
solennité
Jésus, l'ai
et ne pa
lequel en

Il est d
il est bon
et qui d'

On sait
depuis u
ches par
la second
toute l'E
des fêtes
cette réfo
solennités
solennités
non obliga
dées dans
affecté; 3c
fête jusqu
qui doit aj